



Agence canadienne de
développement International

Canadian International
Development Agency

PROGRAMME BRÉSIL-CANADA DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ

PECPE Initiatives à long terme
Livret 3

Canada



Le Programme d'échange de connaissances pour la promotion de l'équité (PECPE) est offert aux organisations brésiliennes et à leurs partenaires canadiens au moyen d'une multitude de mécanismes, appelés « guichets ». Les mêmes objectifs s'appliquent à l'ensemble des guichets. Cependant, chacun d'entre eux fonctionne d'une manière distincte. Le présent livret, qui aborde les échanges à long terme, devrait être lu de pair avec le livret 1 (Renseignements généraux).

En quoi consiste le guichet PECPE Initiatives à long terme ?

Le guichet PECPE Initiatives à long terme soutiendra les projets d'une durée de deux à quatre ans, entre les organisations brésiliennes et canadiennes dans les domaines de la gouvernance, de la santé et du travail. Ces échanges aideront à augmenter la capacité des organisations brésiliennes à promouvoir une plus grande équité en ce qui a trait à l'accès et à la qualité des services offerts aux utilisateurs ou à leur clientèle et aux dialogues sur les politiques.

Quelles organisations sont admissibles au financement ?

Le PECPE vise à répondre aux besoins en développement du Brésil. Il est donc prévu que les organisations brésiliennes et canadiennes s'occuperont de la planification, de la mise en œuvre et de la surveillance du projet en tant que partenaires à part entière.

Du côté canadien, les organisations admissibles à titre de partenaires responsables comprennent les institutions publiques ou gouvernementales, les organisations ou associations non gouvernementales (sans but lucratif), les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises du secteur privé. La participation d'entreprises privées à but lucratif ne doit pas mettre en valeur de l'équipement et des biens canadiens en vue de leur achat éventuel ou de la passation subséquente de marchés.

Du côté brésilien, le gouvernement brésilien et les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux, les organisations ou associations sans but lucratif, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, sont admissibles en tant que partenaires responsables.

Les demandes effectuées dans le cadre de ce guichet doivent être soumises par le promoteur canadien au siège social de l'ACDI, et par le promoteur brésilien à l'ABC (voir les adresses à la fin du présent livret).

Le programme sera-t-il concentré dans une région ?

Oui. L'ACDI entend concentrer ses efforts dans les régions du Brésil les plus pauvres et défavorisées, soit le Nord-Est et les périphéries des grandes zones urbaines. Les propositions ayant une incidence à l'échelle nationale seront également étudiées.

Quelques mises en garde aux demandeurs

Même si un projet donné peut être admissible au financement, les demandeurs doivent savoir ce qui suit :

- les ressources étant limitées, il est improbable que l'ACDI approuve simultanément deux propositions de projet à long terme auxquelles participe un même partenaire canadien;
- l'ACDI pourra hésiter à approuver deux projets de nature similaire dans le cadre du programme, même si les partenaires en question sont différents;
- comme l'un des objectifs du PECPE consiste à multiplier les liens entre le Canada et le Brésil, les projets proposés doivent faire participer diverses organisations canadiennes et brésiliennes.



À combien peut s'élever la contribution de l'ACDI aux projets acceptés dans le cadre du PECPE Initiatives à long terme ?

L'ACDI accordera de 0,5 à 2,5 millions de dollars à ces initiatives à long terme.

De façon générale, la contribution de l'ACDI servira à compenser le coût de la participation des partenaires canadiens au projet proposé. Cela comprend les honoraires et les frais de déplacement des intervenants canadiens liés à la formation ou à la consultation, ainsi que les coûts engagés pour former les participants brésiliens au Canada (transport, logement, repas, etc., en vertu des règlements du gouvernement du Canada). Les coûts de traduction et d'interprétation et de publication du matériel d'enseignement, peuvent aussi être compris. La contribution de l'ACDI ne peut pas servir à fournir du soutien financier aux organisations brésiliennes partenaires, ni à couvrir les salaires des intervenants brésiliens. Exceptionnellement, l'ACDI pourra toutefois envisager de compenser certains coûts locaux, si le promoteur brésilien en justifie le besoin.

Comment présenter une proposition ?

Les promoteurs canadiens et brésiliens peuvent soumettre une proposition préliminaire à l'ACDI et à l'ABC en vue d'obtenir de la rétroaction, ou encore, présenter directement une proposition détaillée qui fera l'objet d'une évaluation concurrentielle. Le processus de soumission complet est expliqué à l'Annexe C du livret 1.

Quelle est la date limite pour la soumission des propositions ?

Afin d'assurer la nature concurrentielle du PECPE, l'ACDI a fixé des dates limites pour la soumission des propositions de projet détaillées, soit mai et novembre

de chaque année (veuillez consulter l'Annexe B du livret 1).

Nous encourageons les promoteurs à communiquer avec le bureau du Brésil de l'ACDI au Canada, ou au chef de l'aide de l'ACDI à l'ambassade du Canada à Brasilia, pour discuter des idées préliminaires qu'ils désirent présenter dans le cadre du PECPE. Tel qu'il est indiqué dans nos lignes directrices relatives à la soumission des propositions (Annexe B du livret 1), on peut faire appel à l'ACDI et à l'ABC tout au long de l'année pour faire examiner des propositions préliminaires. La rétroaction sur ces propositions sera d'ordre général et ne fera pas partie du processus de sélection. Seules les propositions détaillées seront évaluées de façon officielle. Cette manière de procéder assurera que les projets sont analysés et examinés de façon concurrentielle.

Quels sont les principaux critères de sélection des propositions ?

L'ACDI et l'ABC examineront les propositions préliminaires et donneront des commentaires sur leur adéquation par rapport à la grille des critères obligatoires figurant à l'Annexe A.

L'ACDI et l'ABC évalueront les propositions à l'aide de la grille des critères obligatoires à l'Annexe A et d'une grille détaillée, en utilisant la pondération suivante :

Concept*	40 %
Renforcement des capacités	20 %
Gestion	20 %
Compétence	20 %

*Par *concept*, on entend l'adéquation du projet proposé aux définitions du PECPE et à ses domaines de concentration, ainsi que la validité de l'idée présentée dans le projet et de la stratégie de mise en œuvre.



Quels types de projets ne sont pas admissibles au financement ?

Aucun soutien ne pourra être accordé pour les propositions ayant certaines caractéristiques. Il s'agit notamment des propositions qui :

- ne contribuent pas à améliorer l'équité au Brésil;
- ne portent pas sur au moins l'une des trois priorités de l'ACDI établies pour le Brésil (gouvernance, santé et travail);
- visent l'échange de connaissances (modèles et approches) déjà accessibles au Brésil;
- ne montrent pas un partenariat clair entre les organisations brésiliennes et canadiennes;
- ont pour partenaire responsable brésilien une entreprise privée à but lucratif;
- subventionnent l'exportation de biens et services canadiens au Brésil, ou encore, couvrent les coûts de pénétration ou de développement de marché;
- portent uniquement sur des fonds transférés directement à des organisations brésiliennes;
- consistent principalement à mener des études ou recherches;
- sont axées sur le transfert de biens ou d'équipement;
- demandent du financement pour plus de quatre années.

Qu'est-ce qu'une proposition préliminaire ?

La proposition préliminaire est un court document (de 10 à 20 pages) qui décrit les concepts de base d'un projet. Nous encourageons les organisations partenaires canadiennes et brésiliennes intéressées à proposer des initiatives à long terme dans le cadre du PECPE, à soumettre à l'ACDI et à l'ABC une proposition préliminaire en anglais ou en français et en portugais. Elle sera examinée tôt dans le processus de planification de projet. La proposition préliminaire doit être préparée avant que les promoteurs investissent des ressources importantes dans la planification de leur projet. Ainsi :

- les organisations partenaires sont encouragées à concentrer leur projet sur les questions clés, par exemple la définition du but et des résultats escomptés du projet éventuel;
- l'ACDI et l'ABC récoltent suffisamment d'information pour évaluer si le projet éventuel satisfait aux critères du programme.

Quels éléments faut-il inclure dans la proposition préliminaire soumise à l'ACDI et à l'ABC aux fins de rétroaction ?

De façon générale, dans la proposition préliminaire, vous devez :

- définir clairement le problème de développement à traiter;
- décrire brièvement le contexte brésilien dans lequel le projet sera mis en œuvre, y compris l'initiative ou le programme brésilien précis auquel le projet contribuera;
- expliquer comment le projet aidera à accroître l'équité au Brésil;
- définir les connaissances canadiennes (modèle ou approche) envisagées et décrire comment le projet aidera à régler le problème de développement, notamment la façon dont il rehaussera la capacité de l'organisation brésilienne à promouvoir l'équité au sein de son organisation et en ce qui a trait aux services offerts à ses clients et aux dialogues sur les politiques;
- décrire le but et l'objet du projet;
- indiquer clairement les résultats prévus au niveau du développement;
- décrire brièvement les répercussions prévues du projet sur l'environnement;
- décrire brièvement comment le projet contribuera à l'égalité entre les sexes et l'égalité ethnique;
- décrire brièvement le mandat, les rôles, les responsabilités ainsi que la structure des organisations partenaires canadiennes et brésiliennes;
- indiquer la durée et le coût prévus du projet, y compris les contributions financières estimatives



attendues de l'ACDI, des organisations partenaires et d'autres sources.

Quels éléments la proposition de projet détaillée doit-elle comprendre ?

Ces lignes directrices s'appliquent uniquement aux propositions de projet présentées dans le cadre du guichet Initiatives à long terme. Les promoteurs canadiens doivent soumettre leurs propositions détaillées en français ou en anglais à l'ACDI et en portugais à l'ABC (voir les adresses à la fin du présent livret).

1. Sommaire

- Fournissez un court sommaire du but, de l'objet et des principaux résultats escomptés du projet; reliez aussi l'initiative au but global du PECPE et à la stratégie de l'ACDI visant à promouvoir une plus grande équité au Brésil et à renforcer les relations bilatérales entre le Canada et le Brésil. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme du Brésil de l'ACDI, allez à l'adresse <www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/americas_f.html>.
- Énumérez les organisations partenaires canadiennes et brésiliennes visées.
- Précisez la durée du projet.
- Indiquez le financement total demandé à l'ACDI, de même que les contributions financières attendues des organisations partenaires et d'autres sources.

2. Renseignements généraux

- Fournissez des renseignements pertinents d'ordre social, politique, économique ou autre pour décrire le contexte brésilien et le défi relevé en matière de développement (c.-à-d. quel est le problème ou la question à résoudre, et pourquoi est-ce important au Brésil ?).
- Décrivez le lien entre le projet proposé et le défi de développement défini ci-dessus. De quelle façon le

projet répond-il aux besoins et priorités du Brésil en matière de développement ?

- Décrivez comment le projet proposé appuie d'autres programmes du gouvernement ou de donateurs.
- Décrivez comment les partenaires en sont venus à travailler ensemble.

3. Équité

- Décrivez comment le projet proposé contribue à accroître l'équité au Brésil (ex. : propriété des biens ou accès aux services et ressources, sensibilisation des Brésiliens relativement à leurs droits et responsabilités en tant que citoyens, renforcement du pouvoir des citoyens du Brésil, participation et influence des citoyens à la prise de décision, et satisfaction des citoyens à l'égard des organisations brésiliennes qui les aident à améliorer leur vie).
- Décrivez comment le projet incorpore les principes de l'équité. Ceux-ci comprennent le partage du pouvoir et la participation, l'impartialité et la justice, la légitimité, la transparence et la reddition de comptes, la distribution équitable des ressources, l'égalité d'accès, le leadership, les droits de propriété, ainsi que l'égalité entre les sexes et l'égalité ethnique.

4. Partage de connaissances

- Définissez les connaissances canadiennes (modèle ou approche) que les promoteurs ont l'intention d'échanger.
- Indiquez quelles organisations au Canada utiliseront ces connaissances, où celles-ci seront appliquées et en quoi elles sont utiles.
- Évaluez la pertinence de ces connaissances pour le contexte de développement au Brésil.

5. Développement des capacités

Le développement des capacités est un processus qui permet d'apporter un changement graduel dans une



organisation; il suppose de l'expérimentation, de l'apprentissage et un ajustement continu. Le développement des capacités peut mener à divers niveaux de capacité.

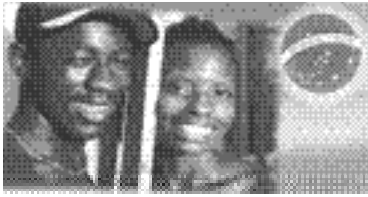
- Décrivez de façon plus précise le contexte institutionnel brésilien dans lequel le projet sera exécuté, par exemple le rendement organisationnel actuel, l'interconnexion avec d'autres organisations et les répercussions de l'environnement institutionnel sur le rendement.
 - Expliquez de quelle manière les capacités doivent être renforcées pour atteindre les objectifs de promotion de l'équité et quels sont les objectifs du projet à cet égard.
 - Expliquez quelles sont les personnes dont la capacité sera renforcée grâce au projet, et qui bénéficiera de cette capacité accrue.
 - Expliquez quelles aptitudes, compétences, attitudes, valeurs, connaissances, conditions ou comportements le projet vise à changer et de quelle façon.
 - Expliquez l'approche et la stratégie qui seront utilisées dans le cadre du projet afin d'assurer l'existence d'un apprentissage collectif appuyant le changement organisationnel.
 - Définissez les indicateurs du développement des capacités utilisés dans votre projet.
- **Objet.** L'objet est une « déclaration d'intention ». Il s'agit d'un objectif à moyen terme, propre au projet et atteignable d'ici la fin du projet. Il permet d'expliquer ce qui doit être fait en matière de développement pour appuyer le but du projet, et d'indiquer les bénéficiaires visés.
 - **Activités.** Les activités sont les événements concrets exécutés lors du projet, par exemple la formation, les échanges techniques, les séminaires ou d'autres outils de partage des connaissances, qui mèneront à des changements (résultats à court terme). Ils sont conçus et organisés de manière à remplir l'objet du projet.
 - **Ressources.** Les ressources, financières, humaines ou matérielles, sont nécessaires à l'exécution des activités du projet et à la réalisation de leurs objet et but escomptés. Vous devez les diviser selon qu'il s'agit de ressources demandées à l'ACDI ou fournies par d'autres institutions.
 - **Résultats escomptés.** Les résultats escomptés sont les changements pouvant être décrits et mesurés que le projet doit permettre d'effectuer. Le but du projet est associé à des résultats à long terme, et l'objet du projet, à des résultats à moyen terme. Enfin, les activités/ressources sont associées à des résultats à court terme. Les organisations partenaires sont responsables des résultats à court et moyen termes.

Vous trouverez des conseils sur le développement des capacités dans le site Web de l'ACDI, à l'adresse <www.acdi-cida.gc.ca/dc>.

6. Description du projet

Veillez décrire en détail les éléments suivants :

- **But.** Le but doit être indiqué à l'aide d'un seul énoncé décrivant l'objectif ultime du projet, ou la fin désirée auquel le projet contribuera. L'énoncé doit décrire comment le projet contribuera à une plus grande équité – l'objectif de programme global de l'ACDI au Brésil.
- Les *résultats à long terme (impacts)* sont l'incidence ou la conséquence à long terme du projet; ils se rapportent au but du projet. Les résultats à long terme atteignent habituellement la société dans son ensemble et correspondent à la conséquence logique d'une série de résultats à moyen et court termes obtenus dans le cadre de plusieurs projets de l'ACDI. Les résultats à long terme sont mesurables de cinq à dix ans après la fin du projet.
- Les *résultats à moyen terme (effets)* sont l'incidence à moyen terme du projet (c.-à-d. ce que les



partenaires espèrent accomplir et s'engagent à accomplir au cours du projet). Dans le contexte du PECPE, les résultats à moyen terme correspondent normalement aux résultats de développement prévus en matière de partage des connaissances. L'accent est généralement mis sur les organisations et leurs « clients ». Les effets doivent pouvoir être produits à la fin du projet et à l'aide des ressources disponibles pour le projet. Ils sont la conséquence logique d'une série de résultats à court terme obtenus au cours du projet.

- Les *résultats à court terme (extrants)* sont les conséquences immédiates, visibles et concrètes des activités de projet terminées. Dans le contexte du PECPE, les extrants sont habituellement reliés au partage des connaissances entre les individus au sein des organisations partenaires. Vous pouvez modifier régulièrement les résultats à court terme pour tenir compte des changements dans l'évolution du projet.
- **Données de base.** Les données de base sont un ensemble de données établi servant à mesurer le changement (résultats). Présentez les données de base que vous avez déjà peut-être recueillies, et indiquez les données qui devront être recueillies au début du projet.
- **Risques et hypothèses.** Examinez les risques qui peuvent nuire à l'atteinte des résultats escomptés du projet. Parmi ces risques, notons les contraintes et conditions de nature politique, économique, institutionnelle, culturelle (y compris linguistique) ou autre. Veuillez également fournir une stratégie permettant de surveiller et de gérer les risques.
- **Durabilité.** Expliquez comment les résultats du projet et les relations entre les partenaires canadiens et brésiliens seront maintenus au-delà de la période financée par l'ACDI.

- **Avantages pour le Canada.** Quelle incidence positive le projet aura-t-il au Canada, que ce soit au niveau politique, scientifique, institutionnel, commercial, culturel ou autre ?

7. Égalité entre les sexes

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, disposent des mêmes conditions leur permettant d'exercer tous leurs droits et de réaliser leur plein potentiel afin de contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et profiter de façon égale des résultats atteints. À la lumière de cette définition, décrivez ce qui suit dans votre proposition détaillée :

- les besoins, priorités et intérêts des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans la région visée par le projet, ainsi que les obstacles possibles à leur participation au projet;
- l'effet potentiellement différent du projet sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les occasions de réduire l'inégalité entre les sexes en mettant le projet en œuvre;
- la capacité du gouvernement et des organisations de la société civile partenaires d'appuyer l'égalité entre les sexes à la fois au sein de leurs propres structures de prise de décision et de leur programmation;
- les mesures prises en vue d'accroître la participation des femmes au projet, particulièrement en ce qui concerne la prise de décision;
- les résultats précis associés à l'amélioration de l'égalité entre les sexes et les indicateurs sensibles à la spécificité des sexes utilisés pour surveiller le rendement du projet;
- les contraintes, hypothèses et risques liés aux questions d'égalité entre les sexes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'égalité entre les sexes à l'adresse <www.acdi-cida.gc.ca/egalite>.



8. Égalité ethnique

L'égalité ethnique consiste à inclure tous les Brésiliens, sans égard à leur origine ethnique, dans les processus de développement national, politique, économique, social et culturel. À la lumière de cette définition :

- décrivez les pratiques actuelles des organisations partenaires en ce qui a trait à l'égalité ethnique, tant au niveau de leurs pratiques internes que de leurs politiques et programmes;
- décrivez les fonctions des organisations partenaires et indiquez lesquelles sont les plus pertinentes pour les groupes ethniques défavorisés;
- présentez une analyse des activités de projet proposées qui profiteront aux groupes ethniques;
- précisez les indicateurs, les résultats et les sources qui serviront à établir des données de base fiables en vue de la surveillance ultérieure;
- décrivez les priorités stratégiques permettant d'augmenter l'égalité ethnique au sein des organisations partenaires et dans les politiques et programmes de celles-ci.

9. Gestion environnementale

Bien que le PECPE n'appuie pas les projets environnementaux en tant que tel, toutes les initiatives financées dans le cadre du programme doivent respecter la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Vous devez donc inclure ce qui suit dans votre proposition détaillée :

- l'effet du projet sur l'environnement, notamment l'effet environnemental des problèmes de fonctionnement ou des accidents qui peuvent se produire, et tout effet environnemental cumulatif susceptible de résulter du projet et d'autres projets ou activités qui ont été ou seront exécutés;
- l'importance de cet effet, le cas échéant;
- les mesures qu'il est techniquement et économiquement faisable de prendre pour réduire l'éventuel effet négatif sur l'environnement, ainsi que toute

autre question pertinente telle que le besoin de mettre le projet en œuvre et les solutions de rechange permettant de remplacer celui-ci;

- la façon dont le projet respectera la législation locale et canadienne en matière d'environnement, et comment le projet appuiera et contribuera au développement durable.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'ACDI et la LCEE dans le site Web de l'ACDI, à l'adresse <www.acdi-cida.gc.ca/ee>.

10. Stratégie de gestion et structure

- Décrivez comment le projet sera géré, y compris en ce qui concerne la planification, la collecte des données de base, la surveillance et la production de rapports (les partenaires devront organiser une rencontre d'information annuelle au Brésil, lors de laquelle l'ACDI et l'ABC seront invitées à discuter de l'état d'avancement du projet).
- Indiquez comment les organisations partenaires et les autres participants travailleront ensemble et favoriseront la participation équitable à la gestion du projet.

11. Partenaires

Décrivez brièvement les origines de la proposition. Comment les organisations partenaires en sont-elles venues à travailler ensemble ? Comment la proposition a-t-elle été développée ?

Partenaires canadiens

- Fournissez un curriculum vitæ de deux pages pour chaque membre clé de l'équipe de projet.
- Incluez un court profil des partenaires canadiens (notamment les noms et curriculum vitæ des principaux membres de la direction et du personnel de prestation qui participeront au projet), de même que leurs rôles et responsabilités potentiels.



- Expliquez pourquoi le partenaire responsable canadien est le plus apte à mettre en œuvre le projet proposé, en vous référant à ses capacités ainsi que son expérience technique et de gestion.
- Expliquez en quoi le projet proposé correspond aux mandats, priorités et programmes existants du partenaire responsable canadien.
- Expliquez les rôles et responsabilités des partenaires secondaires participant au projet.

Partenaires brésiliens

- Fournissez un curriculum vitæ de deux pages pour chaque membre clé de l'équipe de projet.
- Présentez un court profil des partenaires brésiliens (notamment l'adresse et le nom de la personne-ressource principale), ainsi que leurs rôles et responsabilités potentiels.
- Expliquez pourquoi le partenaire responsable brésilien convient pour mettre en œuvre le projet proposé, d'après ses capacités ainsi que son expérience technique et de gestion.
- Expliquez en quoi le projet proposé correspond aux mandats, priorités et programmes existants du partenaire responsable brésilien.
- Expliquez les rôles et responsabilités des partenaires secondaires participant au projet.

12. Budget du projet

- Fournissez une ventilation détaillée de tous les coûts prévus du projet, fondée sur l'information résumée ci-dessus et sur le modèle à l'Annexe B de ce livret. Présentez ces coûts par catégorie de dépenses (c.-à-d. salaires et honoraires professionnels, transport, matériel de formation, etc.) et expliquez comment ils ont été calculés (indiquez les taux et les volumes budgétisés, la compensation de frais généraux applicable selon la nouvelle politique de compensation des frais généraux de l'ACDI (<http://www.acdi-cida.gc.ca/fraisgeneraux>)).

- Quantifiez toutes les sources de financement prévues du projet, qu'il s'agisse de l'ACDI, des organisations partenaires canadiennes et brésiliennes ou d'autres donateurs ou participants.
- Résumez les contributions en nature supplémentaires des institutions partenaires canadiennes et brésiliennes et d'autres participants (voir la définition de « en nature » à la section 3.13 du livret 1 (Renseignements généraux)).

13. Cadre logique

Vous devez inclure le cadre logique dans votre proposition. Le cadre logique résume et intègre bon nombre des problèmes clés décrits ci-dessus, notamment le but, l'objet, les activités, les intrants, les résultats et les risques du projet. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Guide pour l'élaboration du cadre logique*; l'Annexe C du présent livret, qui renferme les grandes lignes d'un cadre logique; ainsi que le site Web de la Direction générale de la gestion du rendement et des connaissances de l'ACDI à l'adresse suivante : <www.acdi-cida.gc.ca/rendement>.

Quelles sont les étapes à suivre si la proposition est réussie ?

Voici le processus lorsqu'un projet est recommandé aux fins d'approbation :

- Les responsables du programme du Brésil chercheront à obtenir l'approbation de la sélection du promoteur canadien par la ministre de la Coopération internationale.
- Une fois que l'organisation partenaire canadienne devant mettre le projet en œuvre a été sélectionnée, le bureau géographique de l'ACDI soumettra les documents d'approbation du projet requis au vice-président, Direction générale des Amériques, aux fins d'approbation, conformément à la délégation de pouvoirs actuelle.
- Une fois le projet approuvé, les responsables du



programme négocieront un accord de contribution ou une entente administrative interministérielle avec le promoteur canadien devant exécuter le projet. Ce document décrit les rôles et responsabilités de l'ACDI et des organisations participantes (plus particulièrement du partenaire responsable canadien), les résultats escomptés, les modalités de paiement, les exigences en matière de production de rapports, ainsi que les modalités et conditions liées à la gestion des fonds publics.

- Dans le cas des projets pour lesquels la contribution de l'ACDI s'élève à 200 000 dollars ou plus, l'Unité d'évaluation des risques financiers de l'ACDI (UERF) pourra devoir évaluer le risque financier du partenaire responsable canadien.*
- Selon la politique de l'ACDI, il est recommandé que les partenaires responsables canadiens cherchent à conclure des ententes officielles signées avec leur partenaire responsable brésilien. Il revient toutefois aux partenaires de déterminer si ce type d'entente est souhaitable et faisable.

Du côté brésilien, l'ABC négociera et signera un document d'approbation du projet avec le partenaire responsable brésilien. Ce document est généralement signé par l'ABC, l'organisation partenaire brésilienne, et un représentant du gouvernement du Canada au Brésil.

* Évaluation du risque financier

Si après l'approbation du projet le promoteur touche 200 000 dollars ou plus par an de diverses sources de l'ACDI, il pourrait devoir produire (à moins qu'il ne l'ait déjà fait) des états financiers pour chacun de ses trois derniers exercices achevés, conformément aux exigences du Processus de gestion des risques financiers de l'Agence. L'Unité d'évaluation des risques financiers à la Direction des finances étudie ces états financiers et présente par la suite un rapport à l'unité de programme pour toute action de suivi qui s'imposerait avant la négociation de l'Accord de contribution.

Où envoyer les propositions de projet

ACDI

Coordonnateur du programme
Bureau géographique du Brésil
Direction générale des Amériques
ACDI – 11^e étage
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
CANADA
Tél. : 1 819 997-6513
Télec. : 1 819 994-4259
Courriel : Jim_Sutherland@acdi-cida.gc.ca

et

ABC

Coordenação Geral
Cooperação Técnica Recebida Bilateral (CRTB)
Agência Brasileira de Cooperação - ABC
Palácio do Itamaraty, Anexo I, 8^o Andar
70170-900 Brasília, DF
Tél. : (61) 3411-6864
Télec. : (61) 3411-6894
Courriels : jmartins@abc.mre.gov.br
mbraga@abc.mre.gov.br
elke@abc.mre.gov.br
japiras@mre.gov.br

ANNEXE A

Programme d'échange de connaissances pour la promotion de l'équité Grille d'évaluation – Initiatives à long terme

Nom de l'organisation canadienne :
Nom de l'organisation brésilienne :
Nom du projet :
Date de réception _____ Date d'examen _____
Membres du comité d'examen
ABC _____ ACDI _____

A) Critères obligatoires

Adéquation au programme

1. Le projet traite-t-il de problèmes liés à l'équité dans au moins un des trois secteurs du programme au Brésil ?
 Gouvernance
 Santé
 Travail
2. Le projet vise-t-il des régions sur lesquelles le programme est concentré ?

Partenariat robuste

3. La proposition montre-t-elle qu'il existe un partenariat clair avec une ou plusieurs organisations brésiliennes et canadiennes ?
4. Le partenaire responsable canadien est-il une organisation gouvernementale ou sans but lucratif ?
5. Le partenaire responsable canadien est-il une entreprise privée à but lucratif ?

Fondé sur une demande

6. Le partenaire brésilien a-t-il clairement exprimé une demande d'aide conforme à l'objectif ou aux objectifs du projet proposé ?

Création de savoir

7. La proposition définit-elle clairement les modèles canadiens à échanger ?

Institution stratégique

8. Les partenaires canadiens sont-ils des chefs de file dans les domaines associés aux modèles échangés ?
9. Le partenaire canadien possède-t-il la capacité technique, opérationnelle et de gestion requise pour mettre en œuvre le projet en question ?

ANNEXE A (suite)

A) Critères obligatoires (suite)

10. Les partenaires brésiliens sont-ils intéressés à adapter les modèles à leur contexte, et possèdent-ils la capacité technique, opérationnelle et de gestion nécessaires à cette fin ?

Développement des capacités

11. La proposition permet-elle de renforcer la capacité des contreparties brésiliennes à exécuter leur mandat ? *

Partage des coûts

12. Afin d'appuyer la mise en œuvre du projet, les organisations partenaires mobilisent-elles une part raisonnable et substantielle de ressources (financières et en nature) ne provenant pas de l'ACDI ?
13. Le budget du projet montre-t-il clairement l'utilisation de la contribution potentielle de l'ACDI et des autres ressources mobilisées par les partenaires ?

Axé sur les résultats

14. Les extrants et les effets escomptés sont-ils réalistes et spécifiques, et existe-t-il des moyens appropriés de vérifier s'ils ont été atteints (données de base, indicateurs) ?
15. Le projet présente-t-il une solide méthode de gestion axée sur les résultats (GR) ?

Liaisons durables

16. Existe-t-il clairement la possibilité de faire durer les résultats du projet au-delà de la période couverte par le financement de l'ACDI ?

Égalité entre les sexes

17. La proposition comprend-elle des considérations liées à l'égalité entre les sexes aux différentes étapes du projet, soit lors de la planification, de la mise en œuvre, de la surveillance du projet et de la production de rapports, conformément à la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes (1999)* ? *

Égalité ethnique

18. La proposition comprend-elle des considérations liées à l'égalité ethnique aux différentes étapes du projet, soit lors de la planification, de la mise en œuvre, de la surveillance et de la production de rapports ? *

Gestion de l'environnement

19. Le sous-projet proposé comprend-il des considérations d'ordre environnemental, conformément aux objectifs opérationnels de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* ? *

* Ces éléments peuvent être développés dans le cadre des activités de projet de la proposition détaillée, au niveau des extrants.

Sous-total :								
TOTAL :								

Note 1 : La contribution de l'ACDI ne peut pas servir à fournir de l'aide financière (p. ex. salaires) aux organisations brésiliennes.

Note 2 : Le partenaire responsable est rémunéré pour sa participation selon un salaire annuel plutôt que selon des honoraires.

Le salaire quotidien est calculé en divisant le salaire annuel plus les avantages indirects par 260 jours.

Note 3 : La rémunération des conseillers externes ne peut pas dépasser les taux du marché, jusqu'à concurrence de 600 dollars par jour.

Note 4 : Tous les frais de déplacement doivent être conformes à la Directive sur les voyages (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp) du Conseil du Trésor.

Note 5 : Tous les taux de compensation des frais généraux seront établis d'après la Politique de compensation de frais généraux de l'ACDI (<http://www.acdi-cida.gc.ca/fraisgeneraux>).

Les taux établis peuvent également faire l'objet d'un partage des coûts entre l'ACDI et le partenaire responsable canadien.

ANNEXE C
Grandes lignes d'un cadre logique

Pays/région	Brazil	N° de projet	
Titre du projet		Budget du projet	
AEC/Organisation partenaire		Gestionnaire de projetanager ▶	
Date du CPR/P connexe		Membres de l'équipe de projet ▶	
SOMMAIRE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURE DU RENDEMENT	HYPOTHÈSES/INDICATEURS DE RISQUE
But du projet (objectif du programme)	Impact	Indicateurs de rendement	Hypothèses/Indicateurs de risque
But du projet	Effets	Indicateurs de rendement	Hypothèses/Indicateurs de risque
Ressources	Extrants	Indicateurs de rendement	Hypothèses/Indicateurs de risque